



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

## Bourses de déplacement OICRM 2021-2022

Dans son programme général de bourses 2021-2022, l'OICRM offre à ses membres étudiants et étudiantes ainsi qu'à ses stagiaires au postdoctorat, soit des personnes supervisées par un membre régulier ou régulière de l'OICRM – voir [www.oicrm.org](http://www.oicrm.org) – et dont les recherches s'inscrivent dans une discipline représentée au sein de l'Observatoire, des bourses de déplacement pour des projets de diffusion de leurs travaux (participation à un colloque national ou international, à la création d'une œuvre), des séjours de recherche et/ou de création (stage de perfectionnement, participation à un séminaire, consultation d'archives, enquête de terrain, préparation et répétition d'une œuvre). Les personnes en composition et en interprétation doivent démontrer que leur projet possède une dimension de recherche clairement définie.

Les bourses peuvent atteindre la **somme de 1 500\$ pour un déplacement à l'étranger**, et de **1 000\$ pour un déplacement au Canada et au nord-est des États-Unis**. Il n'est pas possible de cumuler plus de 1 500\$ en bourses de déplacement de l'OICRM au cours de la même année universitaire. Dans le contexte de la pandémie, les demandes peuvent aussi concerner les **frais d'inscription à des événements qui se déroulent à distance** (par exemple, colloques par visioconférence).

Les demandes peuvent être déposées **en tout temps** et feront l'objet d'une **évaluation en continu** jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce programme (prévoir un minimum de 4 semaines pour obtenir une réponse).

Suivant l'obtention d'une bourse, le membre étudiant ou étudiante, ou stagiaire au postdoctorat devra fournir **une preuve d'autorisation de son université à effectuer le déplacement en question**. La bourse ne sera versée que sur réception de cette preuve.

Dans l'éventualité où le déplacement ne pourrait être effectué, un remboursement de la bourse obtenue devra être fait au plus tard 30 jours après la date prévue du déplacement. Un court rapport devra être soumis dans le mois qui suit le déplacement afin de pouvoir déposer une nouvelle demande à l'OICRM.

**N.B. : Les dossiers complets doivent être envoyés au format numérique, en un document .pdf unique, à la coordonnatrice générale et scientifique de l'OICRM, Caroline Marcoux-Gendron : [caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca](mailto:caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca)**



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

## Formulaire et informations requises

<b>1. Identification</b>		
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>	
Université :	Courriel :	
Adresse :	<b>Numéro de téléphone :</b>	
<b>2. Études</b>		
Directeur-trice :	Université d'attache :	
Codirecteur-trice :	Université d'attache :	
Cycle d'étude :	Programme :	Année d'inscription :
Plein temps	Temps partiel	Rédaction
Titre du projet :		
<b>3. Avez-vous déposé une autre demande d'aide pour ce déplacement : oui non</b>		
<b>Montant demandé</b>	<b>Montant obtenu</b>	
<b>Lieu d'utilisation de l'aide au déplacement :</b>		
<b>Date :</b>		
<u>À joindre au dossier :</u>		
Le présent formulaire dûment rempli ;		
Une description succincte du projet de déplacement (maximum une page) ;		
Un budget accompagné d'explications au besoin ;		
<b>Pour un stage :</b>		
- Une confirmation de participation ou une lettre confirmant l'accueil (bibliothèque, fonds privé, etc.)		
<b>Pour une conférence ou une création :</b>		
- Un accusé de réception de la proposition. La bourse sera octroyée conditionnellement à l'acceptation finale.		
<b>Pour un terrain :</b>		
- Un plan de travail détaillé.		



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

**Description succincte du projet de déplacement (maximum une page)**



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

### Budget

Description des frais	Montant	Montant demandé à l'OICRM
Billet d'avion		
Hébergement		
Frais de taxis		
Frais de repas		
Autres frais (inscription, etc.)		
Montant total		

**Le montant de la subvention ne peut dépasser 1 500\$ pour les déplacements internationaux, ou 1 000\$ pour les déplacements au Canada et au nord-est des États-Unis. Si le budget du projet excède ces montants, expliquez la manière dont vous complerez la différence en indiquant les autres sources de financement et leur complémentarité avec la bourse de l'OICRM en annexe.**